

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 35 (2008)
Heft: 6

Artikel: Politique / Votation : une défaite et quatre victoires pour le Conseil fédéral
Autor: Lenzin, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912294>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une défaite et quatre victoires pour le Conseil fédéral

Le peuple s'est prononcé quatre fois dans le sens du Conseil fédéral et du Parlement: oui à la politique actuelle en matière de drogues, non à l'abaissement de l'âge de la retraite, à la dépénalisation du cannabis et au droit de recours limité des organisations environnementales. En revanche, il est favorable à l'imprescriptibilité des actes de pédophilie.

Par René Lenzin

Les parallèles ne peuvent être évités: en février 2004, le peuple et les cantons plébiscitaient une initiative qui exigeait l'interdiction sans conditions pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux. Et maintenant, 52% ont voté pour une initiative populaire qui inscrit l'imprescriptibilité des actes de pédophilie dans la Constitution. Les deux initiatives ont été lancées par le milieu des personnes concernées. Toutes deux ont échoué au Conseil fédéral et au Parlement. Et l'application de chacune d'elle pose des questions juridiques délicates. Mais la politique doit en prendre acte: dans ces matières, une majorité de la population soutient inconditionnellement les victimes et ne veut rien savoir des réflexions fondées sur le droit.

Pour le reste, les votants ont suivi les recommandations du gouvernement et de la majorité du Parlement ce 30 novembre:

■ Ils ont rejeté par 58,6% de non l'initiative AVS qui aurait permis aux personnes avec des revenus inférieurs à 120 000 francs de prendre leur retraite anticipée dès 62 ans sans réduction de la rente.

■ Ils ont dit non par 66% à une initiative populaire sur le droit de recours. Les organisations environnementales n'auraient plus pu formuler d'objections lorsqu'un projet de construction aurait été accepté par le Parlement ou le peuple.

■ Ils ont refusé par 63,2% une initiative populaire visant à dépénaliser la consommation ainsi que la possession et la culture du cannabis pour la consommation personnelle.

■ Ils ont approuvé par 68% une révision de la loi sur les stupéfiants. Cette révision fixe dans la loi la politique en matière de drogues pratiquée actuellement. Elle repose sur quatre piliers: prévention, traitement, réduction des risques et répression.

RÉSULTAT FINAL SELON LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE

1. Initiative pour l'imprescriptibilité

Oui: 1 206 222 = 51,9 % Non: 1 119 152 = 48,1 %

2. Initiative AVS

Oui: 970 490 = 41,4 % Non: 1 374 107 = 58,6 %

3. Initiative sur le droit de recours des organisations

Oui: 774 018 = 34,0 % Non: 1 501 184 = 66,0 %

4. Initiative sur le cannabis

Oui: 848 470 = 36,8 % Non: 1 456 336 = 63,2 %

5. Loi fédérale sur les stupéfiants

Oui: 1 541 227 = 68,0 % Non: 723 741 = 32,0 %

Participation: 46,1 %

Commentaire: la victoire de la raison

L'offre était attrayante: à une époque où l'État débourse 68 milliards de francs pour sauver la grande banque UBS, il aurait quand même aussi pu dépenser un à deux milliards pour la subvention de la retraite anticipée. Mais les Suissesses et les Suisses n'ont pas succombé à cette tentation et ont rejeté l'initiative des syndicats qui voulait abaisser l'âge de la retraite de la plupart des gens à 62 ans. Ce sont surtout les personnes disposant d'un revenu moyen et d'une bonne caisse de retraite qui auraient profité de cette solution. En revanche, celles ayant des revenus inférieurs et une caisse de pension modeste, voire aucune caisse de pension, n'auraient pas pu se permettre de prendre une retraite anticipée, même sans réduction de l'AVS.

On ne peut rien changer à la clarté du résultat. Il y a huit ans, le peuple avait rejeté de manière plus serrée une initiative qui voulait fixer l'âge de la retraite à 62 ans pour toutes les classes de revenus. La raison semble prendre le dessus en considérant que l'AVS, malgré des finances saines en ce moment, va vivre des temps difficiles. Face au sur-vieillessement de notre société, une majorité croissante ne veut tenter aucune expérience qui provoquerait des dépenses supplémentaires dans la prévoyance vieillesse.

L'âge de la retraite ne sera pas abaissé dans les années à venir, mais devra au contraire être relevé, comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays européens. Toutefois, le Conseil fédéral et le Parlement doivent chercher des solutions qui concèdent à chacun plus de flexibilité lors du passage de la vie active à la retraite. Le non très explicite du peuple à la 11^e révision de l'AVS il y a quatre ans a montré qu'une augmentation pure et simple de l'âge de la retraite n'a aucune chance. On demande des modèles qui s'orientent sur les besoins des gens et non une solution arrosoir telle que l'aurait apportée l'initiative.

La raison a triomphé en matière de drogues également. Le peuple a confirmé la politique actuelle, même si elle ne s'oriente pas – de façon réaliste – exclusivement sur l'objectif noble de l'abstinence. L'unique surprise de cette journée de votations est le oui à l'imprescriptibilité des actes de pédophilie. Maintenant, le gouvernement et le Parlement n'ont d'autre choix que de mettre en application une disposition qu'ils ne voulaient pas et qui soulève des questions juridiques complexes.

RENÉ LENZIN